



AVIS PUBLIC
SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

AVIS est par la présente donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique le mardi 5 février 2019 à 18 h dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier le programme de réutilisation du sol dégagé modifié visant l'ajout de 3 locataires distincts dans le bâtiment situé à l'adresse suivante :

3000, du Marché (lot 3 104 588)

Il y a lieu de noter que la demande à l'étude ne vise pas la démolition du bâtiment érigé à cette adresse, mais l'autorisation d'un programme de réutilisation du sol dégagé modifié. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles, **toute personne qui veut s'opposer au nouveau programme de réutilisation du sol dégagé doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité à l'adresse suivante :

Bureau du greffier
Ville de Dollard-des-Ormeaux
12001, boul. De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 23 janvier 2019.

SOPHIE VALOIS, greffière